

## Compte-rendu de la réunion du 11 avril 2024

Le conseil municipal approuve par délibération:

- ◆ **Le vote du budget primitif 2024**  
    **FONCTIONNEMENT: 579 098,04 €**  
    **INVESTISSEMENT: 505 984,60 €**

- ◆ **Recours CALL/CABBARL**

Suite à la délibération de la CALBBARL ( Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane) remettant en cause la convention fixant les modalités de répartition de la dotation de solidarité intercommunale, le Président de la CALL introduit un recours visant à défendre les intérêts de notre territoire. Il est proposé aux communes membres de la CALL de s'associer pour représenter la communauté d'agglomération devant toute juridiction et pour toute action, y compris les éventuelles discussions amiables.

- ◆ **Compte financier 2024**

La mise en place d'un compte financier unique vise plusieurs objectifs:

- ⇒ Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- ⇒ Améliorer la qualité des comptes
- ⇒ Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable

Le référentiel budgétaire et comptable M57 doit être adopté pour dématérialiser les documents budgétaires afin de les envoyer à la préfecture ou au comptable public.

- ◆ **Transfert de la taxe d'aménagement**

La Tam actuellement gérée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et les directions départementales des territoires ( DDT/DDTM) sera transférée à la DGIP ( Direction Générale des Finances Publiques)

- ◆ **Non renouvellement de l'adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Communauté du Bruaysis.**

### DIVERS

- \* **Achat ou location de défibrillateurs**

La mairie dispose déjà d'un défibrillateur encastré dans le mur depuis plusieurs années. Il avait été offert par l'association Gohelle en Balade. Une carte avait été attribuée à chaque famille. Il s'avère nécessaire de favoriser son accessibilité , par conséquent envisager un dispositif médical approprié .

D'autre part, la salle "la Récré" étant un bâtiment recevant du public, doit aussi être équipée.

Acheter ou louer en tenant compte de la maintenance? Une étude comparative est menée ainsi que l'étude de plusieurs devis.

- \* **Changement de prestataire concernant la micro crèche**

L'association "People and Baby" ne renouvelle pas son bail. De nouveaux prestataires sont intéressés par la reprise. Des simulations sont en cours pour étudier leur solvabilité et leur engagement. La municipalité travaille pour une reprise en septembre avec l'accord de la PMI " Protection Maternelle Infantile" pour qu'il n'y ait pas de rupture entre les périodes de garde des enfants.

- \* **Le RAM d'Aix Noulette compte une nouvelle commune**

Le Réseau d'Assistantes Maternelles du secteur accepte l'adhésion de Bully les Mines et doit embaucher une personne supplémentaire